



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 144-2021
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2021.RRGR.213

Déposée le : 15.06.2021

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Schneider (Biel/Bienne, UDC) (porte-parole)
Feuz (Bern, UDC)
Ruchti (Seewil, UDC)
Müller (Orvin, UDC)
Gerber (Detligen, UDC)
Benoît (Corgémont, UDC)

Cosignataires : 1

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'intérieur et de la justice
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Gens du voyage étrangers : le canton doit répondre des dommages subis

Le Conseil-exécutif est chargé des mandats suivants :

1. Le canton prend en charge la totalité des dommages directs et indirects subis suite aux occupations illégales de terrains par des gens du voyage étrangers (dommages matériels, ceux causés aux terrains, enlèvement des déchets, etc.) ;
2. Il convient de créer les conditions légales permettant au canton de se retourner pécuniairement contre les gens du voyage qui ont commis des infractions ;
3. Il convient de créer les conditions légales permettant de saisir les véhicules et objets éventuels des gens du voyage afin d'assurer le paiement des frais occasionnés.

Développement :

Les problèmes d'occupation illégale de terrains ont augmenté depuis que le canton de Berne se bat pour créer des aires de transit pour les gens du voyage. Depuis le printemps 2021, une douzaine de communes du Seeland ont déjà été victimes de ces occupations de terrains indésirables. De plus, avec la commune de Belp, les problèmes sont en train de déborder sur d'autres régions.

Dans des enregistrements vidéo, on voit un groupe de gens du voyage traverser un pâturage à Pieterlen à bord de leurs véhicules, ce qui a entraîné des dommages matériels de plusieurs milliers de francs. Dans le contexte des occupations illégales de terrains, les cas de clôtures et cadenas forcés, les saletés, immondices et déchets abandonnés sur place sont presque monnaie courante. La politique cantonale

est responsable de cette situation déplorable, raison pour laquelle c'est à présent au canton de payer les frais qui en découlent.

Destinataires

- Grand Conseil